



AGENCE LES HOPITAUX NEUFS
27 ROUTE DE LAUSANNE
25370 LES HOPITAUX NEUFS
Tél : 03.81.49.09.66 (coût d'un appel local)

MICHAUD FORET
15 RUE DE LA RIEPE
25160 VAUX ET CHANTEGRUE

Vos références

N° client / identifiant internet : 37308939
N° souscripteur : 72410869D
N° contrat : 724108690010

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

MICHAUD FORET

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

GROUPAMA GRAND-EST

Atteste que vous avez souscrit le contrat ci-dessus référencé garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, causés aux tiers dans le cadre des activité(s) mentionnée(s) :

- Entreprise de travaux forestiers

Les limites de garanties accordées par sinistre et par année d'assurance sont les suivantes :

<u>- Responsabilité civile exploitation :</u>	
- Tous dommages confondus :	16 000 000 €
Dont	
- Dommages matériels :	5 000 000 €
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage garanti :	500 000 €
<u>- Responsabilité civile atteinte à l'environnement et préjudice écologique :</u>	
- Tous dommages confondus :	800 000 €
Dont	
- Dommages immatériels non consécutifs :	300 000 €
- Frais d'urgence :	80 000 €
- Frais de défense et d'expertise :	46 000 €
<u>- Dommages environnementaux :</u>	
- Dommages écologiques :	300 000 €
Dont	
- Dommages aux espèces et habitats protégés :	90 000 €

Groupama Grand Est

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à
l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.
Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr)



N° souscripteur : 72410869D

Le souscripteur est également garanti pour sa responsabilité :

- Du fait de **travaux réalisés pour le compte d'autrui** en raison des dommages matériels et immatériels consécutifs survenant au cours de travaux agricoles ou ruraux réalisés pour le compte d'autrui ou après achèvement desdits travaux.

Sont couverts les travaux suivants : travaux forestiers

Les limites de garanties accordées par année d'assurance sont les suivantes :

- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 800 000 €
- dont dommages immatériels consécutifs : 80 000 €

- Du fait **des produits livrés hors USA/Canada** en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, survenus après leur livraison, causés à autrui par le vice ou la défectuosité des produits livrés ou résultant notamment d'une faute, erreur ou négligence lors de toute opération, quelle qu'elle soit, au niveau de leur conception, exécution, fabrication, conditionnement, stockage, distribution, au niveau des instructions d'emploi et préconisations.

Est couverte la livraison des produits suivants : bois & dérivés

Les limites de garanties accordées par année d'assurance sont les suivantes :

- Tous dommages confondus : 800 000 €

l'assuré règle ses cotisations par prélèvement mensuel et est à jour de ses versements.

La présente attestation est valable du **30/01/2023** au **31/05/2023** inclus, sous réserve que les garanties soient en vigueur.

Elle a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à Schiltigheim, le 1er mars 2023

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,



Groupama Grand Est

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à
l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.
Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr)